

21 JUN 2016

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 16 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Jean-Luc PIANZI, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Anissa BRIKH à Sophie GUYON, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeu 9 juin	Jeu 9 juin	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2016-04-02 Délibération rectificative-tarif redevance assainissement collectif Beaucourt
Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu la délibération relative à la tarification de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2016 en date du 2 juillet 2015,

Le tarif de l'assainissement collectif est de 1,75 euros HT/m³ sur l'ensemble du périmètre de la CCST, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour la commune de Beaucourt, l'affermage avec Véolia s'achève le 30 juin 2016 et non le 31 juillet 2016 comme indiqué dans la délibération précédente.

Ainsi, en affermage avec la société Véolia jusqu'au 30 juin 2016, la tarification sur Beaucourt est de 1,0256 euros HT/m³ (la part du fermier étant de 0,7244 euros HT). Elle sera ensuite de 1,75 euros HT/m³ après cette date, comme l'ensemble des communes de la CCST.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'arrêter la tarification de la redevance d'assainissement collectif sur la commune de Beaucourt,
- d'autoriser le Président à émettre les factures et titres correspondants,
- d'autoriser le Président à réaliser les actes propres au traitement des impayés et toute autre opération visant à faciliter le recouvrement, par tout acte administratif, financier ou juridique.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER

